

A1447
710246

A.C.S. INFORMATIQUE
Société Anonyme au capital de 252 000 F
Siège Social : 221 rue du Docteur Guichard 49000 ANGERS
R.C.S. ANGERS B 330 507 260

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 OCTOBRE 1994**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,

Le trente et un octobre, à douze heures,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- Monsieur Hervé MARGHERI
- Madame Christianne CLOCHARD née FORTIN
- Monsieur Jean Louis ROUFFIGNAC

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Hervé MARGHERI, doyen d'âge, préside la séance et Madame Christianne CLOCHARD remplit les fonctions de secrétaire.

PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



.../...

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de Monsieur Jean Louis ROUFFIGNAC aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Jean Louis ROUFFIGNAC Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Hervé FILLON, Président démissionnaire, et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1997.

Monsieur Jean Louis ROUFFIGNAC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur Jean Louis ROUFFIGNAC assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

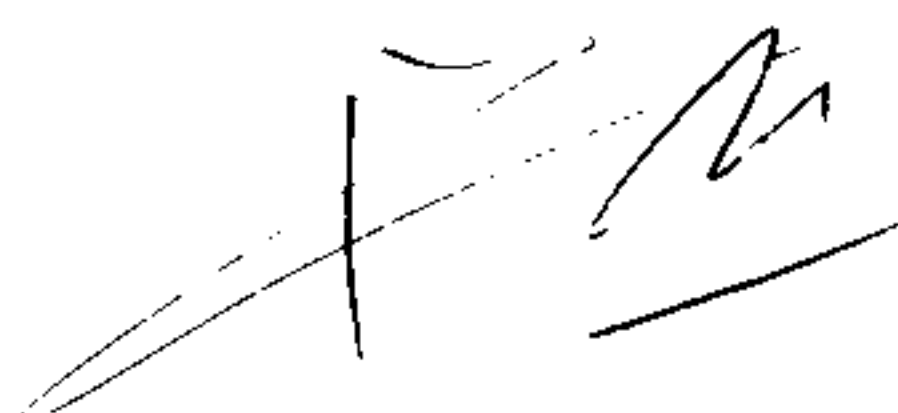
Le Président du Conseil d'Administration est investi, dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, Monsieur Jean Louis ROUFFIGNAC devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour :

- acheter ou vendre des biens ou droits immobiliers,
- créer ou supprimer des succursales, agences ou usines,
- acquérir, vendre, louer ou prendre à bail un fonds de commerce,
- hypothéquer ou nantir des biens de la Société à l'exception du matériel et de l'outillage d'équipement,
- prendre une participation dans toute société, accroître, diminuer, aliéner des participations existantes,
- réaliser tous investissements.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.



.../...

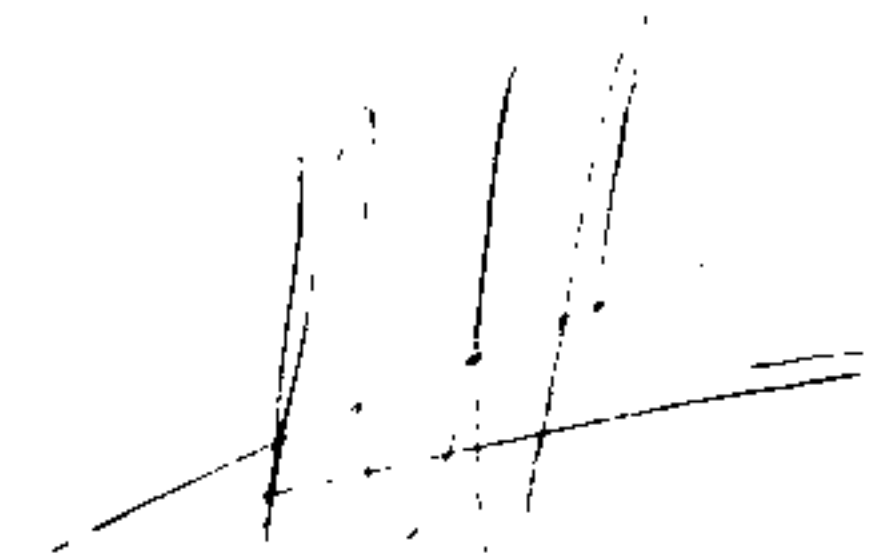
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les trois Administrateurs, et par le nouveau Président pour acceptation de fonctions.



Hervé MARGHERI
Administrateur

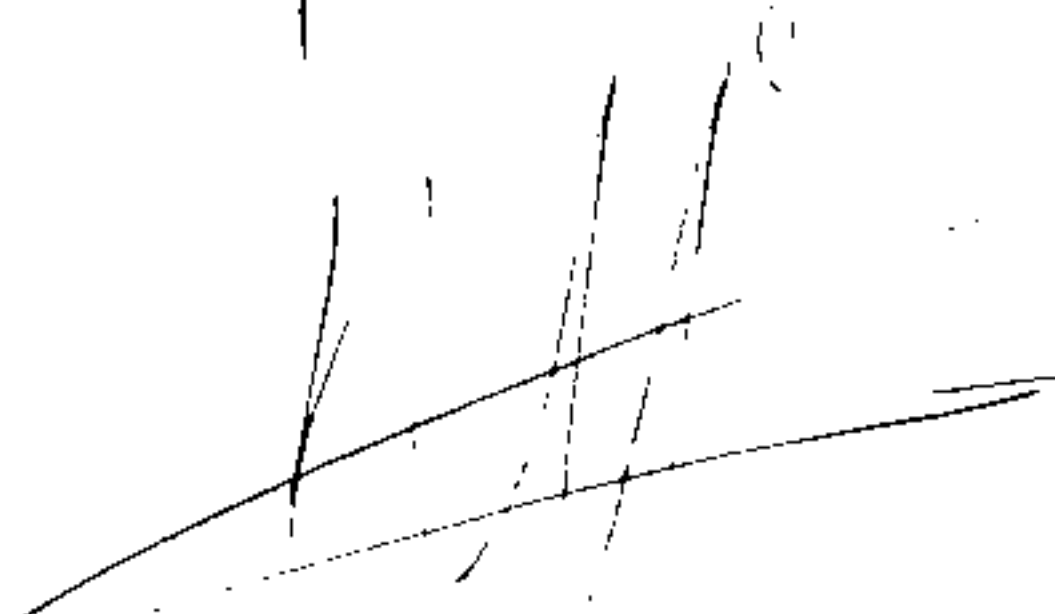
Christianne CLOCHARD
Administrateur



Jean Louis ROUFFIGNAC
Administrateur

"Bon pour acceptation de fonctions de Président"

Bon pour acceptation de fonctions de Président



Jean Louis ROUFFIGNAC

A.C.S. INFORMATIQUE
Société Anonyme au capital de 252 000 F
Siège Social : 221 rue du Docteur Guichard 49000 ANGERS
RCS. ANGERS B 330 507 260

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 OCTOBRE 1994**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,

Le trente et un octobre,

A onze heures,

Les actionnaires de la Société A.C.S. INFORMATIQUE, société anonyme au capital de 252 000 F, divisé en 2520 actions de 100 F chacune, dont le siège est 221 rue du Docteur Guichard, (49000) ANGERS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation régulière du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé FILLON, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean Claude CHAUVET et Monsieur Luc Alain BERNARD, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

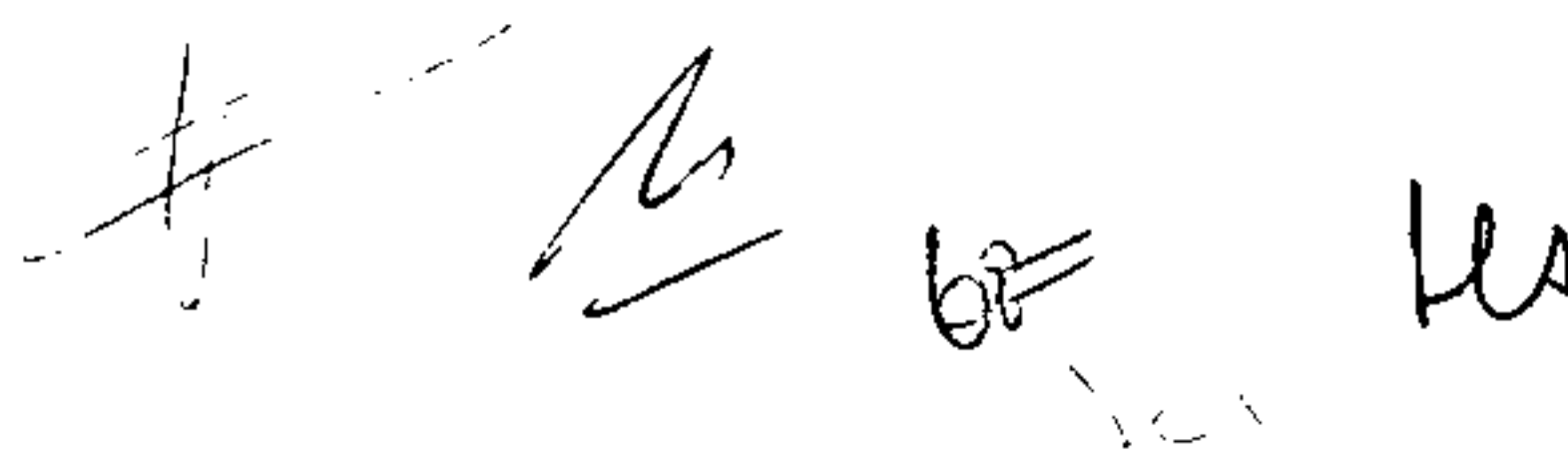
Monsieur Hervé MARGHERI est désigné comme secrétaire.

Monsieur Gérard JUGE, représentant la Société SOCOMO, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 octobre 1994, est absent, s'étant fait excuser.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 520 actions sur les 2 520 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

The block contains several handwritten signatures and initials. From left to right, there is a signature that appears to be 'Hervé', followed by a signature that looks like 'Jean-Claude', then the initials 'ba', and finally the initials 'lu'.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à la disposition des actionnaires et du Commissaire aux Comptes au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport du Conseil d'Administration. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme en qualité d'administrateur :

- Monsieur Jean-Louis ROUFFIGNAC,
né le 12 septembre 1946 à ST AMANT DE BONNIEURE (16230)
domicilié : 16 chemin de la Vazée à JUIGNE SUR LOIRE (49),

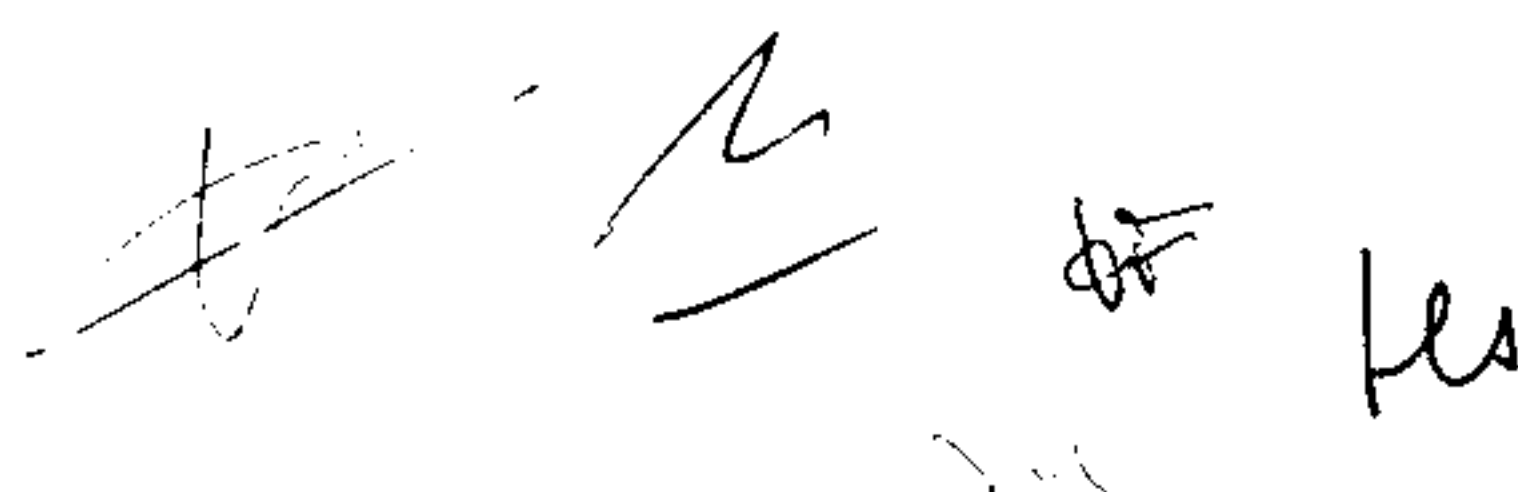
en remplacement de Monsieur Hervé FILLON, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Jean-Louis ROUFFIGNAC exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean Louis ROUFFIGNAC, intervenant aux présentes, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

.../...



DEUXIEME RESOLUTION

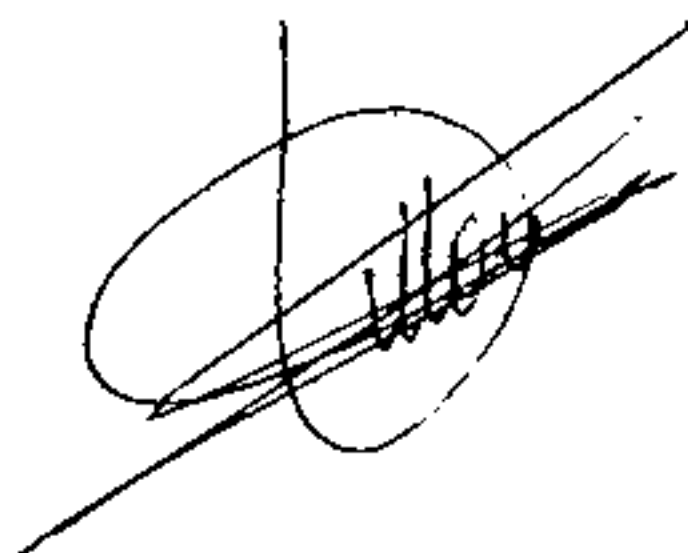
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau, ainsi que par le nouvel administrateur pour acceptation de fonctions.

Le Président de séance : Hervé FILLON



Les Scrutateurs :

Jean Claude CHAUVET



Luc Alain BERNARD



Le Secrétaire :

Hervé MARGHERI



"Bon pour acceptation de fonctions d'Administrateur"

Bon pour acceptation de fonctions d'Administrateur

Jean Louis ROUFFIGNAC

